

DEPARTEMENT DES  
ARDENNES

Séance du 10 décembre 2020

VILLE DE RETHEL

**Extrait du Procès - Verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Délibération n° 102**

L'an deux mil vingt, le dix décembre à 19 H 00,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé dans les Salons  
d'Honneur de la Mairie de Rethel sous la présidence de **Monsieur AFRIBO  
Joseph, Maire**

**Date de convocation**  
**3 décembre 2020**

**PRESENTS :**

Mmes, MM. AFRIBO-MASSON-CHEVALLOT BEROUX-  
STEVIGNON-DEMENGEOT-GRENIER-TRUCHASSOU-POLLET-  
LARANGE-MERCIER-BALDO-THOMAS-BINET-LECAILLE-  
DEVIE-DAPREMONT-LANGONNIER-VANGIERDEGOM-  
DERIS-RICHARD-AVERLY-FONTAINE-VUARNESON-  
BOCAHUT-ULPAT- BRUNIN

**ABSENTS OU EXCUSES :**

M. DUPONT (pouvoir à Mme TRUCHASSOU)  
M. DELAPLACE  
Mme PERARD

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Mme DEVIE

**OBJET : Révision des AP/CP – Aménagement secteur Pertinguette plateau bas**

**Exposé :** Au vu des AP/CP déjà délibérées et considérant la nécessité de prévoir des crédits, sur les exercices suivants, pour les programmes non achevés, il est nécessaire d'ajuster les crédits pour les modifications de programmes.

Vu la délibération n° 121/2018 relative à l'ouverture d'une autorisation de programme et crédits de paiement pour le projet Aménagement secteur Pertinguette plateau bas,

Vu la délibération n° 57/2020 du 22 juillet 2020 relative à la révision de cette AP/CP,

Vu la validation de l'Avant-projet et du plan de financement prévisionnel,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Sur avis favorable de la commission des finances,  
Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
par 27 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

PROPOSE la révision de l'AP/CP telle que présentée ci-dessous :

PROPOSITION D'AP/CP -						
	Autorisation de programme	Crédits de Paiement				
		2019	2020	2021	2022	2023
Révision du 22/07/2020	1 500 000,00 €	864,00 €	550 000,00 €	550 000,00 €	399 136,00 €	
<b>Révision du 10/12/2020</b>	<b>3 130 000,00 €</b>	<b>864,00 €</b>	<b>550 000,00 €</b>	<b>550 000,00 €</b>	<b>1 399 136,00 €</b>	<b>630 000,00 €</b>

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire  
Compte-tenu de la transmission  
en sous-préfecture de Rethel, le 16 DEC. 2020  
de la publication, le 16 DEC. 2020  
Fait à Rethel, le 16 DEC. 2020

Le Maire  
Joseph AFRIBO

